



Point n° 6 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de CHF 191'000.- TTC pour l'aménagement du ponton 1 au port d'Auvernier

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Depuis quelques années, la Commune investit afin d'améliorer l'attractivité et les conditions d'amarrage dans le port d'Auvernier, permettant ainsi de suivre l'évolution du marché de la vente des bateaux. Durant ces dernières années, les pontons 2, 3, 4, 6, 7 et 8 ont déjà subi des modifications permettant d'accueillir des bateaux plus larges et plus longs. Le dernier réaménagement de pontons remonte à 2019, année durant laquelle une modification du ponton 6 a été réalisée. La tendance selon laquelle les acquéreurs choisissent des bateaux de dimensions plus importantes se vérifie aujourd'hui encore. Afin de rester concurrentiel face aux autres ports du lac de Neuchâtel et afin de pouvoir répondre à la demande des locataires ou futurs locataires, le Conseil communal vous propose d'aménager le ponton 1.

Situation actuelle et situation proposée

Aujourd'hui, le ponton 1 offre 59 places ; il peut accueillir des bateaux dont le poids est illimité, mais dont la largeur est insuffisante pour les bateaux de nouvelle génération. Du côté est, la place la moins large est actuellement de 2,17m et du côté ouest de 2,23m. A titre de comparaison, au ponton 5, dont les places sont limitées à 400kg (limitation due au système d'amarrage), la largeur des places est de 2,5m.

Une fois les travaux réalisés, ces largeurs seront respectivement de 2,70 m et de 2,90m et le nombre de places diminuera quelque peu et passera de 59 à 54, mais elles répondront davantage à la demande

Travaux à effectuer

Les travaux consistent en une extension du ponton de 4m en longueur grâce à la fabrication sur mesure d'une structure en acier galvanisé et le remplacement des pieux de ce ponton, vieux de plus de 45 ans. Les places seront légèrement plus longues, puisque les pieux seront reculés d'environ 30 cm côté ouest et côté est. La place restante disponible entre le ponton 1 et 2 sera largement suffisante pour la manœuvre des bateaux.

Afin de limiter le problème rencontré lors des inondations et de la montée des eaux de 2021, le système d'amarrage sera modifié.

Le système d'amarrage actuel est fixe sur le poteau et se présente ainsi :



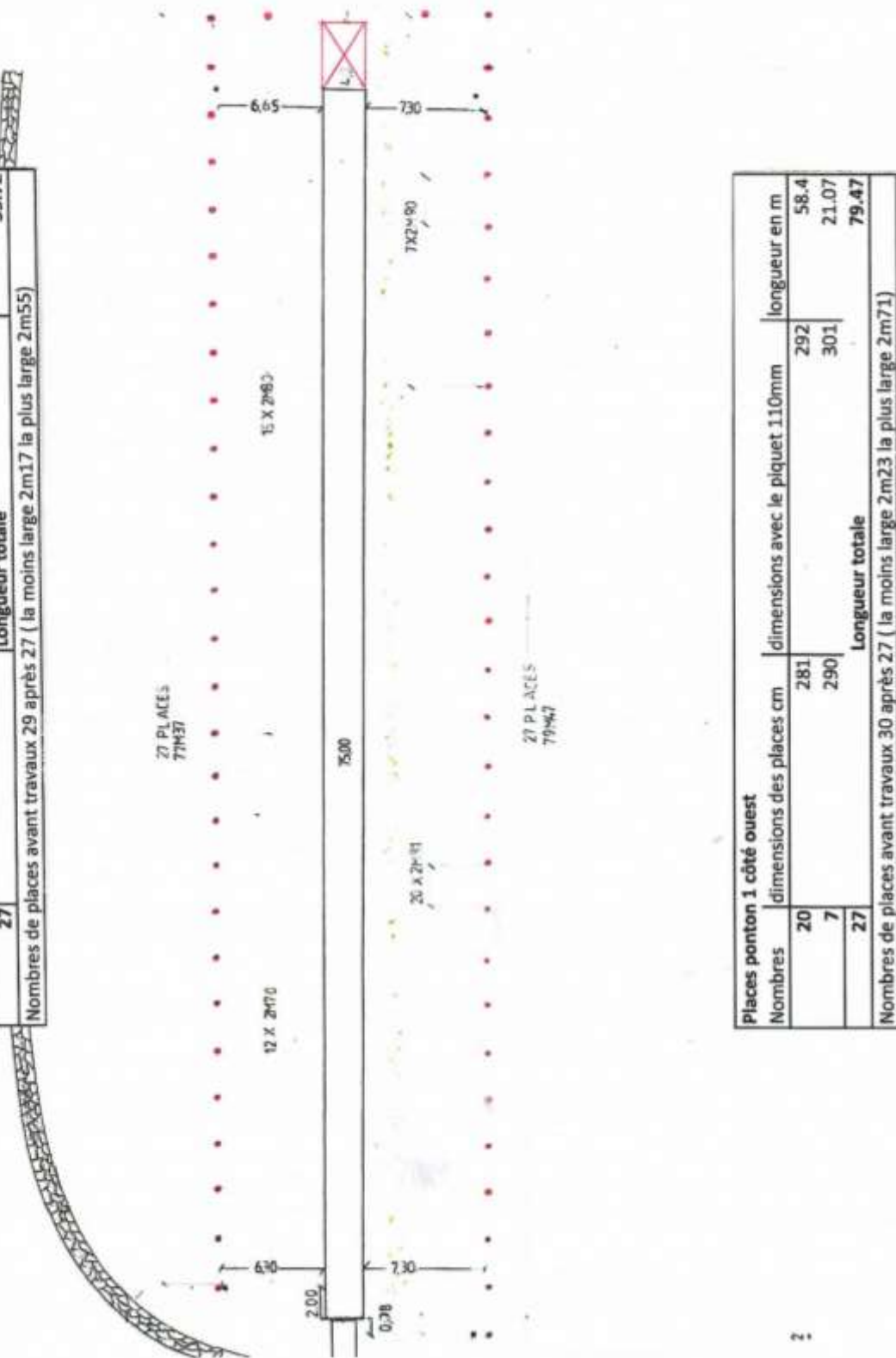
Le système prévu est mobile sur une hauteur de 45 cm évitant ainsi de devoir rapidement couper les amarres en cas de fortes montées des eaux :



Aspect environnemental

Les pieux existants seront enlevés et emmenés pour être recyclés.

Places ponton 1 côté est		
Nombres	dimensions des places cm	longueur en m
12	270	33.72
15	280	43.65
27		33.72
Longueur totale		
Nombres de places avant travaux 29 après 27 (la moins large 2m17 la plus large 2m55)		



Places ponton 1 côté ouest		
Nombres	dimensions des places cm	longueur en m
20	281	58.4
7	290	21.07
27		79.47
Longueur totale		
Nombres de places avant travaux 30 après 27 (la moins large 2m23 la plus large 2m71)		

Le coût des travaux est devisé comme suit :

➤ Démontage et évacuation des 60 pieux existants et mise en place de 60 nouveaux pieux	CHF	150'000.-
➤ Extension de 4m de la structure en acier galvanisé	CHF	16'000.-
➤ Fabrication de brides double en cas de montée des eaux	CHF	10'000.-
➤ Divers et imprévus (risque d'augmentation du coût des matières premières lié à la crise sanitaire)	CHF	15'000.-
TOTAL TTC	CHF	191'000.-

Investissement et Financement

Cet investissement s'inscrit dans la planification des travaux présentée à la commission du port et des rives l'automne dernier et approuvée par cette dernière. Le montant figure sur le plan des investissements 2022.

Le compte du port et des rives est un compte auto porteur. Ainsi, l'amortissement de CHF 9'250.- sera financé par un prélèvement à la réserve du port (CHF 374'544.- au 31.12.2021).

Conclusion

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Convaincu que nous devons poursuivre l'assainissement et l'amélioration de nos installations portuaires, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales et Messieurs les conseillers généraux, d'accepter et de voter l'arrêté y relatif.

Colombier, le 2 mai 2022

Le Conseil communal



Le Conseil général de la Commune de Milvignes

Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 191'000.- TTC pour l'aménagement du ponton 1 au port d'Auvernier

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
Dans sa séance du 16 juin 2022
Vu le rapport du Conseil communal du 2 mai 2022,
Vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

a r r ê t e

Crédit d'engagement

Article premier :

¹Un crédit d'engagement de CHF 191'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour l'aménagement du ponton 1 au port d'Auvernier.

²Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Comptabilisation

Article 2 :

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements et amorti au taux de 5%.

Exécution

Article 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général
Le président : Le secrétaire :

L. Godet

J. Bergqvist

Colombier, le 16 juin 2022